

▪ Les achats EAJE

2024	
60CCHES : Achats : couches	à saisir
60MPEDA : Achats : matériel pédagogique	à saisir
60REP : Achats : repas	à saisir
60AUT : Achats : autres achats	à saisir

2025		Infobulle
60 : Achats	calculé	
6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	à saisir	
60622 : Achats stockés et achats non stockés, fourniture hygiène couche lingette	à saisir	Frais d'hygiène liés au change de l'enfant (couches, crèmes, lingette, etc.)
60632 : Fournitures de petit équipement pédagogique	à saisir	Achat de matériel pédagogique de fonctionnement (jouets, livres, petits matériels destinés aux enfants ...)
60683 : Repas enfant	à saisir	Frais liés à l'achat direct de l'alimentation des enfants (les frais de repas liés aux prestataires sont à affecter en 6111)
60AUT : Achats : autres achats	à saisir	

Le compte « 60 : Achat » correspond à la somme des 5 sous comptes associés : 6061 + 60622 + 60632 + 60683 + 60AUT

▪ Les services extérieurs EAJE

2024	
611 : Sous-traitance générale	à saisir
613 / 614 : Locations mobilières et immobilières + Charges locatives	à saisir
61AUT : Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR	à saisir

2025		Info-bulle
61 : Services extérieurs	calculé	
611 : Sous-traitance générale	à saisir	
6111 : Dont sous-traitance repas	à saisir	
6112 : Dont sous-traitance service support, frais de siège, service paie	à saisir	Frais de siège enregistrés en sous-traitance, service paie.
613 : Locations mobilières et immobilières	à saisir	
614 : Charges locatives	à saisir	
61AUT : Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR	à saisir	

Le compte « 61 : Services extérieurs » correspond à la somme de sous comptes suivants :

611 + 613 + 614 + 61AUT => (à l'identique des comptes additionnés en 2024)

Les 3 nouveaux sous-comptes dédiés à l'analyse commençant par « Dont » ne doivent pas être pris en compte dans le calcul pour ne pas être comptabilisés 2 fois.

Le compte « 61AUT » doit bien être saisi par le partenaire qui doit faire la somme des sous-comptes 612 + 615 à 619 => à l'identique de 2024

A noter : un nouveau contrôle boquant sera mis en œuvre => impossible d'enregistrer le formulaire DF si la somme des saisies 6111 + 6112 est > à la saisie 611

▪ Les comptes 86 et 87

2024	
86 : Contributions volontaires	à saisir
87 : Contrepartie des contributions volontaires	à saisir

2025		
86 : Contributions volontaires		calculé
860 : Secours en nature (alimentaire, vestimentaire)		à saisir
861 : Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité, etc...)		à saisir
86AUT : Prestations en nature, personnel bénévole (hors assiette éligible aux financements Caf)		à saisir
87 : Contrepartie des contributions volontaires		calculé
870 : Contrepartie des secours en nature (alimentaire, vestimentaire)		à saisir
871 : Contrepartie des mises à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité, etc.)		à saisir
87AUT : Contrepartie des Prestations en nature, personnel bénévole (hors assiette éligible aux financements Caf)		à saisir

Le compte « 86 : Contributions volontaires » correspond à la somme de 3 sous comptes associés : 860 + 861 + 86AUT

Le compte « 87 : Contreparties des contributions volontaires » correspond à la somme de 3 sous comptes associés : 870 + 871 + 87AUT